

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 1 166 670 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
05.10.2005 Bulletin 2005/40

(51) Int Cl.7: **A43B 5/04**, A43B 23/16,
A43B 17/16

(21) Numéro de dépôt: **01810536.1**

(22) Date de dépôt: **01.06.2001**

(54) **Chaussure de ski équipée d'un chausson intérieur**

Skischuh mit Komfortinnenschuh

Ski-boot with inner-boot

(84) Etats contractants désignés:
DE IT

(30) Priorité: **19.06.2000 FR 0007776**

(43) Date de publication de la demande:
02.01.2002 Bulletin 2002/01

(73) Titulaire: **SKIS ROSSIGNOL S.A.**
38500 Voiron (FR)

(72) Inventeur: **Noviant, Jérôme**
38500 Voiron (FR)

(74) Mandataire: **Bugnion Genève**
Bugnion S.A.
Conseils en Propriété Industrielle
Case Postale 375
1211 Genève 12 (CH)

(56) Documents cités:
CH-A- 626 793 **DE-A- 2 259 206**
US-A- 2 292 297 **US-A- 3 668 793**

EP 1 166 670 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention a pour objet une chaussure de ski comprenant une coque en matière au moins semi-rigide et un chausson de confort.

[0002] La qualité et les caractéristiques du matériel ont permis aux skieurs chevronnés d'évoluer vers un style au caractère de plus en plus sportif. Après le ski dans des champs de bosses, on a vu apparaître de plus en plus la pratique des sauts. Or, lors de la réception, après un saut, les skis sont freinés brusquement lorsqu'ils retrouvent le contact avec la neige et sous l'effet de l'inertie, les pieds des skieurs sont fortement poussés vers l'avant et ont tendance à venir buter contre l'extrémité antérieure de la chaussure. Le choc sur les orteils, surtout s'il est répété peut être douloureux. Il est dans tous les cas désagréable.

[0003] L'invention a pour but de conserver le confort du pied lors de sauts tels que décrits ci-dessus.

[0004] A cet effet, la chaussure selon l'invention présente les caractéristiques définies à la revendication 1 ou 6.

[0005] Il est connu des documents DE-A-2 259 206 et US-A-3,668,793 de réduire la pointure d'une chaussure au moyen de pièces en mousse élastique insérées dans la chaussure de manière à adapter la chaussure à la croissance du pied d'un enfant. La chaussure utilisée diffère cependant de la chaussure selon l'invention en ce qu'il s'agit d'une chaussure de pointure supérieure à la pointure d'une chaussure correspondant à la taille du pied de l'enfant, c'est-à-dire une chaussure dont toutes les dimensions sont supérieures à celles d'une chaussure de taille correspondante et non seulement la longueur.

[0006] Du document CH-A-626 793 il est connu de munir un chausson intérieur de confort d'éléments de rembourrage fixés amoviblement sur la face extérieure du chausson, mais ceci uniquement dans le but d'adapter le mieux possible le chausson à la forme du pied, en d'autres termes de combler les espaces vides. Ces mousses, relativement minces et peu élastiques, n'ont pas pour fonction d'assurer le confort.

[0007] Selon un premier mode d'exécution, l'élément tendre et élastique constitue l'extrémité antérieure du chausson intérieur de confort.

[0008] Selon une variante du premier mode d'exécution, l'élément tendre et élastique est solidaire d'une semelle intérieure amovible.

[0009] Ce premier mode d'exécution est plus précisément défini par la revendication 1.

[0010] Selon un second mode d'exécution, l'élément tendre et élastique constitue l'extrémité de la chaussure.

[0011] Ce second mode d'exécution est plus précisément défini par la revendication 6.

[0012] Ces trois modes d'exécution sont représentés, à titre d'exemple, dans le dessin annexé.

La figure 1 représente un chausson intérieur de confort muni d'un bout tendre et élastique.

La figure 2 représente une semelle intérieure amovible.

La figure 3 représente une chaussure de ski dont l'extrémité antérieure est formée par un élément tendre et élastique.

[0013] Le chausson de confort représenté à la figure 1 est identique au chausson décrit dans le brevet EP 0 370 948 à l'exception de son extrémité correspondant au bout de pied. Ce chausson est en forme de botte présentant une profonde échancrure 1 s'étendant jusque sur le cou de pied. Cette botte peut être en feutre ou en matière synthétique revêtue d'une doublure moelleuse. En un point 2 situé sur le cou de pied, à l'intérieur du chausson, est fixée une languette 3 en matière synthétique relativement dure et rigide et thermoformée en forme de selle de cheval de manière à s'adapter approximativement à la forme du cou de pied. Cette languette 3 est doublée intérieurement par une mousse synthétique 4 qui apparaît à travers deux découpes 5 et 6 de la languette 3. L'extrémité antérieure de ce chausson présente un embout 7 en matériau tendre et élastique tel qu'une mousse synthétique ou un caoutchouc mousse présentant, dans la direction longitudinale du chausson, c'est-à-dire de la chaussure, une épaisseur d'au plus 1 cm.

[0014] Ce chausson est donc plus long qu'un chausson usuel de pointure correspondant à la pointure du pied de l'utilisateur.

[0015] L'embout 7 peut être logé à l'intérieur du chausson et fixé à celui-ci par collage. Il peut également constituer un élément rapporté formant l'extrémité du chausson. Dans ce cas, il peut être relié au reste du chausson au moyen d'une enveloppe auxiliaire fixée par couture ou collage au chausson.

[0016] Le mode d'exécution représenté à la figure 2 est constitué d'une semelle intérieure 8, soit de fond de chausson, soit de fond de coque, amovible dont l'extrémité antérieure porte une partie tendre et élastique 9 s'élevant au-dessus de la semelle 8. La partie 9 est par exemple en mousse synthétique ou en caoutchouc mousse. Son épaisseur, dans le sens longitudinal de la semelle, est d'au plus 1 cm.

[0017] Dans le mode d'exécution représenté à la figure 3, la matière plastique semi-rigide de la coque 10 ne s'étend pas jusqu'à l'extrémité du pied, de telle sorte que la longueur de la coque (10) n'est pas limitée et qu'elle est pas conséquent "supérieure" à la longueur d'une coque usuelle. L'extrémité de la chaussure est constituée d'un embout 11 en matériau tendre et élastique relié à la coque 10 selon un plan de joint 12 sensiblement vertical. L'embout 11 est soit rapporté sur la coque après moulage de celle-ci, soit formé par bi-injection. L'embout 10 détermine la longueur intérieure de la chaussure.

re avec un effet amortisseur pour les orteils.

Revendications

1. Chaussure de ski adaptée pour amortir les chocs sur les orteils comprenant une coque en matière au moins semi-rigide équipée d'un chausson intérieur de confort, **caractérisée en ce que** le chausson comprend, à l'avant, un élément tendre et élastique distinguable (7; 9) **intégré ou intérieur, en ce que** la chaussure a une pointure définie par la longueur intérieure du chausson déterminée avec l'élément tendre et élastique (7; 9), et **en ce que** la coque présente une adaptation de sa longueur, par une augmentation, compensée par l'élément tendre et élastique (7; 9). 5
2. Chaussure selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** l'élément tendre et élastique (7) constitue l'extrémité antérieure du chausson. 10
3. Chaussure selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** l'élément tendre et élastique (7) est un embout logé à l'intérieur du chausson et fixé par collage. 15
4. Chaussure selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** l'élément tendre et élastique (7) est un embout rapporté formant l'extrémité du chausson et fixé par couture ou collage. 20
5. Chaussure selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** l'élément tendre et élastique (9) est solidaire d'une semelle de fond de chausson (8). 25
6. Chaussure de ski adaptée pour amortir les chocs sur les orteils comprenant une coque en matière au moins semi-rigide équipée d'un chausson intérieur de confort, **caractérisée en ce que** la coque comprend, à l'avant, un élément tendre et élastique (11) ayant un effet amortisseur pour les orteils, et **en ce qu'elle** présente une adaptation de sa longueur, par une augmentation, compensée par l'élément tendre et élastique (11). 30
7. Chaussure selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** l'élément tendre et élastique (11) constitue l'extrémité de la chaussure. 35
8. Chaussure selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** l'élément tendre et élastique (9) est solidaire d'une semelle de fond de coque (8). 40
9. Chaussure selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce que** l'élément présente une épaisseur d'au plus 1 cm mesurée dans la direction longitudinale de la chaussure. 45

Patentansprüche

1. Schischuh, der zur Dämpfung der Stösse auf die Zehen angepasst ist, mit einer Schale aus wenigstens halbsteifem Material, welche mit einem Komfortinnenschuh ausgerüstet ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Innenschuh vorn ein unterscheidbares weiches und elastisches Element (7, 9) aufweist, das eingebaut ist oder innen liegt, dass der Schuh eine Grösse hat, welche durch die mit dem weichen und elastischen Element (7, 9) bestimmte innere Länge des Innenschuhs definiert ist, und dass die Schale eine durch eine Vergrösserung angepasste Länge hat, welche durch das weiche und elastische Element (7, 9) kompensiert wird. 5
2. Schuh nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das weiche und elastische Element (7) das vordere Ende des Innenschuhs bildet. 10
3. Schuh nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das weiche und elastische Element (7) ein im Inneren des Innenschuhs liegendes und durch Kleben befestigtes Ansatzstück ist. 15
4. Schuh nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das weiche und elastische Element (7) ein angesetztes Ansatzstück ist, welches das Ende des Innenschuhs bildet und durch Nähen oder Kleben befestigt ist. 20
5. Schuh nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das weiche und elastische Element (9) fest an einer Grundsohle (8) des Innenschuhs angebracht ist. 25
6. Schischuh, der zur Dämpfung der Stösse auf die Zehen angepasst ist, mit einer Schale aus wenigstens halbsteifem Material, welche mit einem Komfortinnenschuh ausgerüstet ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Schale vorn ein weiches und elastisches Element (11) aufweist, welches einen Dämpfungseffekt auf die Zehen hat, und dass sie eine durch eine Vergrösserung angepasste Länge hat, welche durch das weiche und elastische Element (11) kompensiert wird. 30
7. Schuh nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** das weiche und elastische Element (11) das Ende des Schuhs bildet. 35
8. Schuh nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** das weiche und elastische Element (9) fest an einer Grundsohle (8) der Schale angebracht ist. 40
9. Schuh nach einem der Ansprüche 1 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Element eine Dicke 45

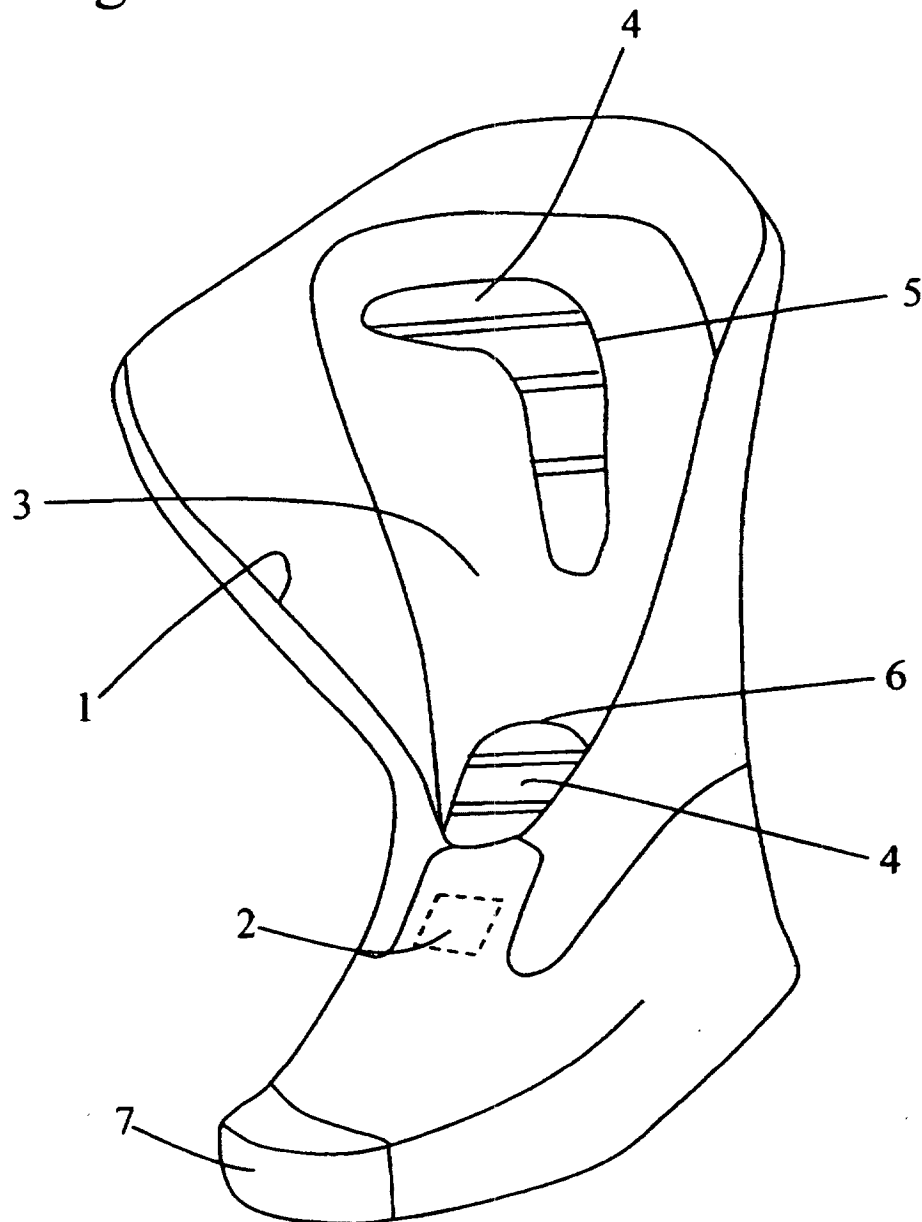
von höchstens 1 cm aufweist, gemessen in Längsrichtung des Schuhs.

Claims

5

1. Ski boot, adapted for attenuating shocks on the toes, comprising a body made of an at least half-rigid material and equipped with an interior comfort slipper, **characterised in that** the front portion of the slipper comprises a soft and elastic distinguishable element (7; 9) that is integrated or placed in the interior, that the boot has a size defined by the inner length of the slipper, determined the soft and elastic element (7; 9) included, and that the body comprises an adaptation of its length by an augmentation compensated by said soft and elastic element (7; 9). 10 15
2. Ski boot according to claim 1, **characterised in that** the soft and elastic element (7) constitutes the front end of the slipper. 20
3. Ski boot according to claim 2, **characterised in that** the soft and elastic element (7) is a cap piece located within the slipper and fastened by cementing. 25
4. Ski boot according to claim 2, **characterised in that** the soft and elastic element (7) is a tip piece that forms the end of the slipper and is fastened by sewing or cementing. 30
5. Ski boot according to claim 1, **characterised in that** the soft and elastic element (9) is formed integrally with a bottom sole of the slipper (8). 35
6. Ski boot, adapted for attenuating shocks on the toes, comprising a body made of an at least half-rigid material and equipped with an inner comfort slipper, **characterised in that** the body comprises at the front a soft and elastic element (11) having a shock absorbing effect on the toes, and that the body comprises an adaptation of its length by an augmentation compensated by said soft and elastic element (11). 40 45
7. Ski boot according to claim 6, **characterised in that** the soft and elastic element (11) forms the extremity of the boot. 50
8. Ski boot according to claim 6, **characterised in that** the soft and elastic element (11) is integrally formed with a bottom sole of the body (10). 55
9. Ski boot according to any one of claims 1 to 8, **characterised in that** the element has a thickness of not more than 1 cm, measured in the lengthways direction of the boot.

Fig.1



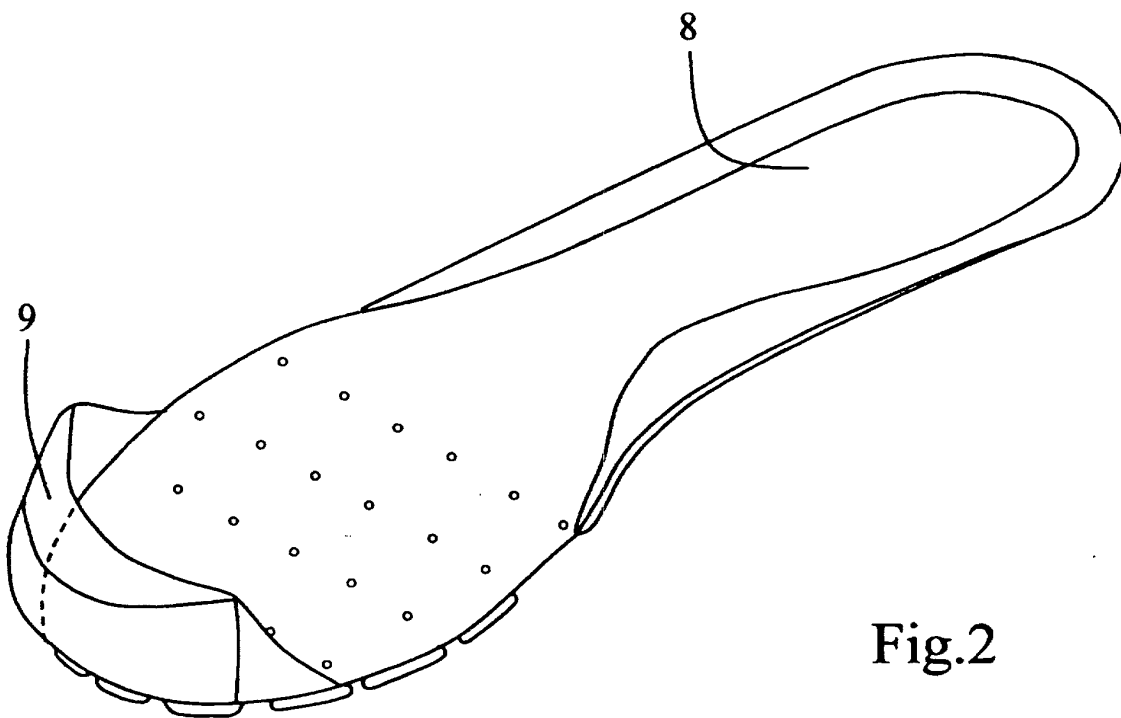


Fig.2

Fig.3

